

Aménagement du territoire et développement durable en Algérie

Mme Hadjslimane Hind née Kherouaa+ Mlle Bentayeb Hidayet Khadidja

L'Université Abou Bekr Belkaïd Tlemcen

Résumé	المخلص
<p><i>Le développement durable est intégré à la politique d'aménagement du territoire qui vise à rééquilibrer le développement des villes et des zones rurales en renforçant les communautés territoriales façonnées par la géographie, l'histoire ou l'économie.</i></p> <p><i>Aménagement du territoire et environnement ne sont plus opposés, et les questions environnementales restent des éléments majeurs dans les décisions d'aménagement du territoire, au même titre que les préoccupations économiques.</i></p> <p><i>Aujourd'hui le développement des territoires, voire leur survie, dépend largement de leur capacité à s'adapter et à innover dans un contexte globalisé, où l'économie nationale sera soumise à une concurrence qui nécessite une mise à niveau des services de communication, de soutien des villes et territoires, ainsi que la mise à niveau des entreprises.</i></p> <p>Mots clés : Développement durable, Droit d'aménagement du territoire en Algérie</p>	<p>تم إدماج التنمية المستدامة ضمن سياسة تهيئة الإقليم، بهدف إعادة توازن نمو المدن والمناطق الريفية، وذلك بتعزيز الجماعات المحلية التي حددتها الجغرافيا، التاريخ أو الاقتصاد.</p> <p>لم يعد هناك تعارض بين تهيئة الإقليم والبيئة، والقضايا البيئية تبقى من بين أهم العناصر الأساسية للقرارات الخاصة بتهيئة الإقليم، وكذا الاهتمامات الاقتصادية.</p> <p>اليوم، أصبحت تهيئة الإقليم تعتمد إلى حد كبير على مدى تكيفها وقدرتها على الإبداع في سياق العولمة أين يخضع الاقتصاد الوطني للمنافسة، والتي بدورها تتطلب ترقية خدمات الاتصال، دعم المدن والأقاليم وإعادة تنمية المؤسسات.</p> <p>الكلمات المفتاحية: التنمية المستدامة، تهيئة الإقليم، قانون تهيئة الإقليم بالجزائر.</p>

Introduction

Après une longue période de scepticisme ou d'indifférence, le " développement durable " commence aujourd'hui à susciter une certaine curiosité bienveillante, et à influencer, de manière plus ou moins concrète, les pratiques des entreprises ou des institutions publiques. Il jouit d'un engouement certain au point de devenir incontournable dans bon nombre de domaines touchant les politiques publiques. Incontestablement le concept de "développement durable" se distingue par une capacité tout à fait remarquable

à poser et surtout à lier ensemble plusieurs des questions centrales auxquelles nos sociétés sont aujourd'hui confrontées : la question des finalités de la croissance – et d'un compromis possible entre les intérêts divergents de l'économique, du social et de l'écologique ; celle du "*temps*" et de la concurrence entre court terme et long terme, générations présentes et futures ; celles, enfin, des "*identités spatiales*" – et de l'articulation problématique entre les logiques de globalisation et celles d'automatisation des territoires locaux.

L'objectif de cet article est de comprendre et de mesurer plus précisément son apport pour l'aménagement du territoire, pris au sens large. D'une manière générale, nos territoires connaissent des transformations importantes liées notamment à la mondialisation économique, à l'émergence de nouveaux processus d'exclusion sociale et aux limites environnementales. Il en résulte différents phénomènes - comme la difficulté croissante à établir une distinction pertinente entre ville et campagne ou entre cultures urbaine et rurale - qui posent de véritables défis en termes de régulation territoriale.

Notre article s'articule autour de trois parties, dans la première nous aborderons la conceptualisation du développement durable, dans la seconde nous analyserons la notion d'aménagement du territoire en intégrant le développement durable. Enfin dans la troisième partie nous présenterons le schéma national de l'aménagement du territoire.

1.1. le concept du développement durable

1.1.1. Définition du développement durable

La notion de développement durable fait actuellement l'objet d'une large série de réflexions. La progression des déserts, de la pauvreté, des épidémies, le déboisement, le réchauffement de la planète, et pollutions globales et locales de l'air, de l'eau et des sols, indiquent que l'idée du développement est née d'une nécessité : l'environnement et le social sont assez négligés dans le système mondial actuel.

Depuis, les préoccupations environnementales n'ont cessé de croître. Le développement industriel, l'augmentation de la production, de la

consommation et de l'urbanisation, découlant notamment de la croissance démographique, engendrent des impacts de plus en plus irréversibles. Cependant les conséquences sont aussi sociales : les inégalités entre les différentes régions du monde (Nord et Sud) se creusent, la pauvreté augmente, l'alphabétisation est insuffisante et l'espérance de vie dans certaines régions de la planète diminue.

Le développement durable peut être défini en termes techniques comme un sentier de développement sur lequel la maximisation du bien être des générations actuelles ne conduira pas à des baisses du bien être futur. La poursuite de cette voie impose l'élimination des externalités négatives responsables de l'épuisement des ressources naturelles et de la dégradation de l'environnement. Elle impose également la maîtrise des biens publics indispensables à la poursuite à long terme du développement économique, comme ceux qui reposent sur le bon fonctionnement des écosystèmes, la salubrité de l'environnement et la cohésion de la société.

Le développement durable met en relief l'importance de l'adoption d'une perspective à long terme des conséquences des activités actuelles, et d'une coopération mondiale entre les pays, pour parvenir à des solutions viables. Tous ces éléments ont fait du développement durable un objectif clé dans la formulation des politiques nationales et régionales, de même que dans les relations internationales entre les pays au XXI^e siècle¹

1.1.2. Évolution du concept du développement durable

L'impulsion initiale du programme de recherche sur le développement durable provient du rapport de Brundtlandⁱⁱ de la Commission Mondiale pour l'Environnement et le Développement (1987) qui stipule qu'un « développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs ». Cette définition renvoie au respect simultané de plusieurs objectifs :

- le développement économique ;
- la préservation de la base de ressources naturelles et les contraintes écologiques qu'elle implique ;

- l'équité sociale intergénérationnelle (entre pays du Sud et du Nord)

Il s'agit d'associer des considérations environnementales et économiques aux processus décisionnels. Cette commission propose ainsi que le développement à long terme n'est viable qu'en conciliant le respect de l'environnement, l'équité sociale et la rentabilité économique dans un cadre de bonne gouvernance.

Auparavant, les préoccupations écologiques des années soixante-dixⁱⁱⁱ avaient abouti à la création du programme des Nations Unies sur l'environnement (PNUE). En 1992, la conférence des Nations unies sur l'Environnement et le Développement s'est réunie à Rio de Janeiro (Brésil). 178 Etats signent un document d'engagements pour le XXI^e siècle, connu depuis sous le nom « d'Agenda 21^{iv} ou les Jalons de l'engagement ». En août 2002, à Johannesburg, les participants fêtent aussi le dixième anniversaire de Rio et le sommet devient sommet du développement durable.

1.1.3. Les enjeux du développement durable

Suite à la conférence de Rio^v, la plupart des Etats se sont engagés à élaborer une stratégie nationale de développement durable. Sa mise en place sera complexe car elle devra faire face aux enjeux de ce dernier. Ces enjeux pèseront sur la réussite du sommet de Johannesburg^{vi} dont l'issue est nécessairement fragile, car le développement durable impose des changements structurels en profondeur :

- Il faut rééquilibrer les pouvoirs entre les priorités économiques et les impératifs sociaux et économiques, en intégrant des obligations de respect de l'environnement et des normes sociales dans le mécanisme des marchés financiers, et en substituant aux spéculations boursières rapides des projets économiques viables et équitables à long terme. Remettre l'homme au cœur de l'économie est une priorité.

- Il faut instaurer une nouvelle pratique des décisions gouvernementales. Les décisions politiques sont encore calculées à court

terme, pour répondre à des intérêts économiques particuliers sans tenir compte de l'impact à long terme pour l'ensemble de la population.

- L'état n'est pas le seul responsable du développement durable, il faut une implication de tous les groupes socioéconomiques (l'ensemble de la société doit agir en commun : les entreprises privées, publiques, les associations, les ONG, les syndicats et les citoyens.

- Il faut rééquilibrer les forces économiques entre les pays du Nord et du Sud. Les pays en voie de développement sont trop endettés et freinés dans leurs échanges commerciaux pour consacrer l'énergie et les moyens suffisants à l'éducation, la santé et la protection de l'environnement. Il faut annuler la dette extérieure publique du Tiers- monde, appliquer une taxe de type Tobin en affectant les recettes à des projets de développement durable, et enfin abandonner les politiques d'ajustement structurel.

- Pour mettre en œuvre toutes les conventions et les accords multilatéraux sur l'environnement, il faut créer une institution internationale chargée de faire respecter les obligations souscrites par les Etats. En dehors de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) qui gère les échanges commerciaux, il faudrait une Organisation Mondiale de l'Environnement pour gérer les problèmes écologiques.

2.1. L'aménagement du territoire un préalable au développement

Le développement durable ne peut exister et se traduire concrètement sans mise en application de ses principes au niveau local. Les collectivités locales ont un rôle essentiel à jouer car elles sont situées au niveau administratif le plus proche de la population et sont confrontées quotidiennement à la difficulté de concilier les impératifs du développement économique et social et les préoccupations d'environnement sur leur territoire.

Les Agenda 21 locaux ou les démarches territoriales du développement durable sont des outils concrets de mise en cohérence des politiques publiques permettant de concilier les intérêts économiques sociaux et environnementaux. Ce sont des outils de « bonne gouvernance » qui impliquent des pratiques de démocratie participative impliquant elle-même de l'éducation et la formation

au développement durable, une plus grande transparence vis-à-vis des citoyens et un partenariat multi acteurs.

- Les enjeux d'un développement territorial durable sont à la fois locaux et globaux :
 - Maitriser l'étalement urbain ;
 - Reconquérir les espaces publics ;
 - Privilégier les modes de transport « doux » ;
 - Rechercher l'efficacité énergétique et l'utilisation des énergies renouvelables ;
 - Limiter l'usage des ressources naturelles et réduire la production de déchets ; et lutter contre l'effet de serre ;
 - Favoriser d'autres modes de production et de consommation (commerce équitable^{vii}, achats verts, économie solidaire) ;
 - Lutter contre l'exclusion en engageant des actions de coopération décentralisée avec les pays du Sud et de l'Est.

Les pays élaborent et mettent en œuvre des solutions plus originales à partir de diagnostics susceptibles d'identifier, de mesurer et de faire comprendre les besoins de la population. Grâce à la multiplication des moyens humains et techniques, il y a élargissement des horizons des habitants demandeurs d'emplois, porteurs de projet et entreprises. Les activités en proximité contribuent au développement de fonctions socialement utiles, inscrites dans des logiques de développement local et durable.

Elles sont porteuses d'une dimension relationnelle forte, elles participent à une structuration collective du territoire et de la société locale susceptible de promouvoir la citoyenneté. Quels que soient leurs bénéficiaires, ces activités renouvellent le débat sur les notions d'intérêt, de bien commun, de service public, de client.

Les collectivités sont ainsi amenées à repenser leur rôle au sein d'un système d'actions et de réalisations qui s'interpénètrent, se complètent, et qui ne peuvent exister que les unes par rapport aux autres. Les pays semblent capables d'engager cette politique en proximité, fondée sur la compréhension

des besoins de l'individu, le respect de ses choix et de ses modes de vie privés et professionnels.

2.1.1. Le « développement territorial », un concept socio politique

Le développement territorial a une signification plus large que celle de la prise en compte d'une base géographique dans laquelle prennent place les actions de développement local.

Un concept socio politique du territoire sous entend un espace avec son environnement dans lequel se projettent des acteurs concernés par son développement intégré et sa gestion durable.

Parce qu'il se réfère à une notion d'intégration, le concept de territoire sous entend, à la fois, une dimension socio politique, une dimension de développement et une dimension environnementale. En raison des interactions qui relient le rural au reste de l'économie, il intègre nécessairement l'urbanisation de proximité

Le développement territorial est considéré comme une base de compétitivité dans l'espace global et comme plateforme d'une gouvernance participative, ainsi que porteur d'intégration et de durabilité environnementale. Il est également producteur d'identité et de cohésion sociale.

2.2. Les avancées du développement durable des territoires

Dès la conférence de Rio, les collectivités locales se sont vues reconnaître un rôle majeur dans la mise en œuvre du développement durable. Le chapitre 28 d'Action 21, plan d'action adopté par les 173 Etats membres présents à Rio, demande que « toutes les collectivités locales instaurent un dialogue avec les habitants, les organisations locales et les entreprises privées afin d'instaurer un programme Action 21 à l'échelle de la collectivité ».

Les Etats membres qui ont adopté Action 21 et l'Agenda habitat se sont donc engagés à ce que, dans leur pays, leurs collectivités locales adoptent des politiques locales de développement durable.

En décembre 2001, l'ICLEI (International Council For Local Environmental Initiatives) a réalisé, sur commande des Nations unies et en

vue du Sommet Mondial du Développement Durable, le seul bilan qui existe en termes d'Agendas 21 locaux dans le monde. Ce bilan montre que :

- L'Agenda 21 local concerne 6500 autorités locales appartenant à 113 pays ;
- 44% des municipalités sont en phase d'application des programmes Agendas 21 locaux ;
- 82.5% des démarches Agenda 21 local concernent l'Europe, 10.5% l'Asie et 2.5% l'Afrique. L'Amérique du Nord, le Moyen Orient et l'Amérique du Sud ne représentent que 1.5% des démarches, chacun. Les campagnes nationales en faveur de ce programme n'existent que dans 18 pays et concernent surtout l'Europe et l'Asie ;
- Les 2/3 des municipalités qui développent un Agenda 21 local implique la société civile (ONG, secteur privé et milieu d'affaire, citoyens) ;
- Dans 2/3 des cas, c'est la municipalité elle-même qui porte le processus Agenda 21 local, contre 20% porté par les ONG et 17% par les communautés locales.

Des progrès sensibles et des signes encourageants ont été constatés lors de l'enquête :

L'Agenda 21 local a eu pour principal résultat, commun à l'ensemble des pays, d'améliorer sensiblement la qualité de l'environnement urbain ;

Dans les pays et continents en développement, les quelques expériences d'Agenda 21 locaux ont permis d'accompagner le processus de décentralisation et de renforcer la bonne gouvernance (pratiques démocratiques, partenariat avec la société civile et les ONG) notamment en Afrique et en Amérique latine et de mobiliser la population dans la lutte contre l'exclusion urbaine et la pauvreté (exemple du le Brésil) ;

La société civile a encouragé la réalisation de ce programme. Les ONG locales ont joué un rôle important dans la conception des plans de développement durable, leur mise en application et leur gestion. Elles ont soutenu cette démarche en publiant des guides méthodologiques, en organisant des lieux

d'échanges et de débats et des sessions d'information et d'éducation au développement durable.

Les progrès sont mesurés en termes d'existence et de qualité du processus en cours, compte tenu du fait que les collectivités locales partent de situations initiales très différentes et que l'Agenda 21 est adapté au contexte local.

3.1. La reconquête du territoire par le : Schéma National d'Aménagement du Territoire

Aujourd'hui, alors que la plupart des pays du monde, sous des formes variées, soutiennent la décentralisation, une meilleure articulation des politiques conduites aux différents niveaux de gouvernance devient indispensable. Dans ce cadre, et pour accompagner la nécessaire modernisation de ses méthodes, l'Etat évolue. Il recentre son action sur la déconcentration de ses services, il cherche aussi pour ses territoires, à impulser et coordonner les différentes politiques publiques nationales et locales. L'aménagement du territoire est central dans cette évolution.

Toutefois, face à la diversité des situations rencontrées dans le monde, il est apparu nécessaire de préciser ce que recouvre le terme d'aménagement du territoire en Algérie. Quelles actions sont engagées à ce titre ? A quelle fin ? Par quels acteurs ?

Les réponses à ces questions ne sont pas toujours simples, cette politique ne cessant de s'enrichir et de se diversifier pour répondre à des enjeux de plus en plus complexes : mondialisation économique et passage à la décentralisation...

Ceci a motivé l'état Algérien à mettre en œuvre un Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT 2025), qui lui permettra d'assurer un développement durable et ce, dans sa triple dimension : sociale, économique et écologique.

Ce Schéma (SNAT) est un outil de prospective territoriale, anticipant les ruptures et les risques. Il vise essentiellement la préservation des équilibres environnementaux et la garantie de l'efficacité économique. Il concourt, ainsi à assurer une occupation rationnelle du territoire par la population et les

activités en propulsant les investissements nationaux, locaux, régionaux et internationaux. L'ensemble des secteurs est ainsi impliqué dans la concrétisation des grands projets (l'autoroute Est-Ouest, la modernisation du réseau ferroviaire, le développement du secteur de l'hydraulique et les grands projets de soutien à l'agriculture).

La mise en chantier des vingt programmes d'action territoriale qui constituent le SNAT prend compte, en effet, d'une série de paramètres dans le souci de concilier l'impératif de développement aux spécificités environnementales. La protection des écosystèmes et la considération de la nature du sol sont deux éléments ainsi soulignés dans l'action de mise à niveau de l'ensemble du territoire.

La concrétisation de ces actions connaîtra sa continuité dans le prochain plan 2003-2013 sur la base des conclusions de l'évaluation de l'action publique et du récent recensement de la population et de l'habitat.

L'initiative impliquera sans doute des réajustements pour une répartition plus équilibrée des actions de développement.

3.1.1. Les lignes directrices du SNAT

Quatre lignes directrices ont été établies pour la mise en œuvre du SNAT 2025, qui se divise à leur tour en vingt programmes d'Action Territoriale « Les PAT »¹⁰

1) La durabilité des ressources : représentée par cinq actions :

• La durabilité de la ressource en eau, car la disponibilité en eau est inférieure au seuil de rareté :

- ✓ Assurer une distribution quotidienne de l'eau à la population (eau potable, industrielle et agricole) ;
- ✓ Assurer une équité régionale par les transferts territoriaux et régionaux de l'eau de façon équitable ;
- ✓ Etablir un arbitrage équitable entre usagers et secteurs selon les choix politiques stratégiques ;
- ✓ Assurer une eau de qualité par le traitement de l'eau potable et l'épuration des eaux usées ;

- ✓ Renouveler de la gestion de l'eau par l'économie de l'eau et l'optimisation de son usage ;
- La conservation des sols et la lutte contre la désertification, en protégeant les territoires et les populations contre les risques liés aux aléas naturels et technologiques (paupérisations et rupture irréversible des ressources).
- Promouvoir la protection des ressources naturelles et des écosystèmes (steppiques, oasien, forestier, ainsi que le littoral et la montagne)
- La prévention des risques majeurs (séisme, inondations, risques climatiques, industriels, pollution, risques portant sur la santé humaine, animale et végétale)
- La sauvegarde et la valorisation des patrimoines culturels nationaux, archéologique, historique et génétique.

2) Le rééquilibrage du territoire : il existe des disparités régionales importantes (près de 90% de la population est concentrée sur 12% du territoire), aggravées par la rareté de l'offre d'emploi et une accentuation intolérable de la littoralisation. Le rétablissement de l'équilibre passe par :

- Le freinage de la littoralisation et l'équilibrage du littoral en maîtrisant la croissance de la frange littorale et en rééquilibrant le Tell entre zones urbaines, rurales et espaces naturels,
- Le développement des Hauts Plateaux et du Sud en rattrapant les retards structurels des Hauts Plateaux et en confortant leur attractivité (Plan de Soutien à la Croissance Economique « 2005-2009 »), et en créant des conditions de développement du Sud répondant aux spécificités du milieu désertique et aux besoins de ses habitants.
- La délocalisation des activités et la déconcentration administrative appuyée par la stratégie de rééquilibrage du territoire algérien,
- Un système urbain profondément renouvelé et renforcé pour assurer le maillage et la cohérence d'un territoire plus équilibré, compétitif et équitable.

3) l'équité sociale et territoriale :

- Corriger les inégalités des chances et des conditions de vie,
- Promouvoir les potentialités et les avantages comparatifs de chaque espace (mise à niveau des zones)
- Préserver le potentiel agricole
- Mettre en œuvre la politique de la ville et du renouvellement urbain en rendant la ville algérienne plus qualitative, compétitive et durable capable de répondre aux besoins de la population, aux mutations qui la traversent, et de contribuer à une véritable culture et identité urbaine

Dans un premier temps, ces opérations concerneront les villes de plus de 100.000 habitants (Alger, Oran, Constantine, Annaba, Tlemcen, Sétif, Sidi Bel Abbés, Mostaganem, Batna, Djelfa, Biskra, Ghardaïa, El Ménéa, Tamanrasset, Illizi) sur la base de critères ciblés.

4) l'attractivité et la compétitivité des territoires sont créées en affirmant la capacité de ces dernières à produire, échanger et à attirer les savoir-faire, les technologies et les investissements nationaux et étrangers, dont l'action est organisée autour de :

- La modernisation et le maillage
 - des infrastructures des travaux publics,
 - des infrastructures de transport (autoroutes, rails) par le renforcement du réseau existant, la poursuite du désenclavement, le lancement de la rocade autoroutière des Hauts Plateaux, la poursuite et l'achèvement de la transsaharienne, l'extension et la modernisation du réseau ferroviaire en rectifiant les lignes en voie étroite, et en relançant la boucle du Sud (Touggourt-Ouargla-Djelfa)
 - La modernisation des plateformes logistiques et de communication.
- La métropolisation des quatre grandes villes du pays Alger, Oran, Annaba et Constantine en les transformant en vecteurs de compétitivité.
- Le développement des villes nouvelles et des pôles de compétitivité et d'excellence (POC).

Aménagement du territoire et développement durable en Algérie

Hadjslimane Hind née Kherouaa+ Bentayeb Hidayet Khadidja

-les Villes Nouvelles d'excellence pour maîtriser l'expansion urbaine dans le Littoral et le Tell (Sidi Abdallah et Bouinan).

-les Villes Nouvelles de rééquilibrage du territoire dans les Hauts Plateaux par exemple (Boughezoul).

-les Villes Nouvelles d'appui au développement durable (Hassi Messaoud, Ouargla, et Ghardaïa).

-les POC : l'enjeu majeur de l'Algérie et de rejoindre les pays émergents en diversifiant sa production et ses exportations, préparer ses territoires à la compétitivité et à l'attractivité. Parmi leurs objectifs :

- Opérer un rattrapage dans les secteurs clés (TIC, technologies avancées, nouveaux matériaux, biotechnologies) au niveau de la Ville Nouvelle de Sidi Abdallah et de la Ville Nouvelle de Bouinan.

- Anticiper les problèmes qui seront ceux de la moitié de la planète dans vingt ans et transformer les désavantages matériels (stress hydrique, aridité et désertification, épuisement des hydrocarbures) en avantages comparatifs construits au niveau de la Ville Nouvelle de Boughezoul.

L'Etat a porté un réel intérêt au développement du tourisme. Cette prise de conscience nationale de l'enjeu du développement touristique comme vecteur de développement économique et social impose la nécessité de se doter d'un cadre stratégique de référence permettant de construire avec réalisme une vision à l'horizon 2025, traduite en objectifs par un schéma directeur d'aménagement touristique, le SDAT

Le diagnostic élaboré par ce schéma a permis de dégager les grandes tendances de l'industrie touristique mondiale, de définir les attentes de la clientèle nationale et internationale, de mettre en évidence des potentialités et des enjeux touristiques majeurs de notre pays et de mettre en exergue les ruptures et inflexions au développement touristique.

Dés lors, il s'agit d'entreprendre un travail de réajustement de tout le secteur pour l'amarrer à la politique nationale de développement à moyen et à long terme, traduisant ainsi l'engagement des pouvoirs publics à soutenir le

développement des activités touristiques, en s'articulant autour de la mise en valeur des territoires et de leurs spécificités d'attractivité touristique.

Le tourisme par ses effets, (emploi, croissance, équilibres externes, investissements), entraîne les autres secteurs (agriculture, artisanat, culture, services, BTPH, industrie, emplois, revenus, développement local...), ainsi que la socialisation (échange, ouverture) qui conduit la mise en œuvre d'actions d'envergure en matière d'aménagement touristique, s'inscrivant dans la durée, veillant à l'équité territoriale et valorisant toutes les richesses matérielles et immatérielles du pays.

En effet, le SDAT vise des objectifs concrets, à échéanciers et à financement identifiés, à travers les cinq dynamiques qui le structurent :

✓ La valorisation de la destination Algérie pour accroître l'attractivité

✓ Le développement des pôles d'excellence du tourisme par la rationalisation de l'investissement.

L'initiation du plan qualité tourisme pour favoriser le développement de la qualité de l'offre

✓ La promotion de la transversalité et de la cohérence dans l'action par l'articulation de la chaîne touristique

✓ La définition et l'initiation d'une stratégie de financement opérationnel

Enfin, le tourisme ne peut se concevoir sans son interdépendance avec les autres secteurs. La réussite de son développement est fortement liée à la prise en compte de sa dimension transversale d'une part et ascendante d'autre part, c'est-à-dire du terrain local vers le national afin de préserver à la fois la logique des acteurs locaux et la cohérence de la politique nationale.

3.1. Les obstacles et les limites au développement durable des territoires

Le manque d'engagement politique et de soutien financier des gouvernements est l'un des obstacles clés au développement durable des territoires, surtout dans les pays en développement. Car la décentralisation

émergente ou inexistante de ses pays, limitée dans certains pays développés est un frein important au développement de l'Agenda 21 local.

Par ailleurs, les citoyens sont faiblement mobilisés faute de disposer d'une information et de formations suffisantes sur le sujet, ainsi que le manque d'expertise dans les pays en développement. Enfin, ces programmes sont centrés sur l'environnement dans les pays développés et sur le développement économique dans les pays en développement

3.2. Conclusion

L'Algérie a signé une convention de financement du projet Fonds de Solidarité Prioritaire (FSP) avec la France pour un appui institutionnel à la mise en œuvre de la politique d'aménagement durable du territoire algérien, dans le but d'acquérir un savoir faire des français.

L'objectif de cette collaboration sera de former des personnes compétentes pouvant à leur tour transmettre les connaissances acquises pour donner vie aux deux pôles de compétitivités, ainsi que la mise en place d'un observatoire, dont la mission consistera à déterminer les tendances, corriger et ajuster l'action publique pour permettre aux deux pôles d'être compétitifs et de se développer. Les enjeux et les spécificités liés à l'aménagement et au développement du territoire imposent la mobilisation d'expertises solides, diversifiées et complémentaires ainsi que la mise en place de méthodes de travail adaptées et rigoureuses.

Deux bureaux d'études, l'un Algérien, URBACO et l'autre Français, EDR^{viii}, habitués à intervenir régulièrement dans le champ de l'aménagement des territoires urbains et ruraux et du développement, ont décidé de s'associer afin d'être en mesure de réunir l'ensemble des compétences nécessaires et de développer une approche commune vis-vis de la problématique d'une charte de développement durable

Pour conclure, le ministère de l'Aménagement du territoire, de l'Environnement et du tourisme indique que les actions engagées dans le cadre de la mise en œuvre du SNAT seront poursuivies et consolidées à travers, d'une part le parachèvement des instruments d'aménagement du territoire en cours et d'autre part, par le renforcement des capacités institutionnelles,

organisationnelles. Ainsi que par la formation de ressources humaines nécessaires à l'encadrement, à la conduite et la maîtrise des projets de développement et à l'amélioration des performances en ingénierie territoriale.

Bibliographie

1. Akila D. 2008, « l'aménagement du territoire, un préalable au développement », El Moudjahid quotidien national d'information, édition du 03-10-2008
2. Balthazard Bernard L., 2006, « Le développement durable face à la puissance publique », L'Harmattan France, p.28
3. Boussaid A. 2007, « Schéma régional en débat », El Watan, édition du 24 avril 2007
4. Féron G., Debas D., Genin A-S., 2004, « Ce que développement durable veut dire », éditions d'organisation, p. 10-11
5. Gautier C. coordonnée par Reynaud E., 2006, « le développement durable au cœur de l'entreprise », Dunod, Paris, p. 41-43
6. Lazarev G, mai 2008, « Développement Rural et Territoires », Plan Bleu/ CIHEAM
7. Tabet-Aoul Mahi, 1998, « Développement durable et stratégie de l'environnement », OPU, p. 21
8. Maiche Z.A., « Aménagement du territoire : signature d'une convention franco-algérienne », El Watan, édition du 17 juillet 2008
9. Mirabaud P., Deberre J.-C. 2006, « la politique d'Aménagement et de développement durable du territoire en France », Ministère des Affaires Etrangères, p. 3
10. Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du tourisme, février 2008, « la mise en œuvre du Schéma National d'Aménagement du Territoire (SNAT) 2025 », Document de Synthèse, p. 3-10
11. Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Environnement et du tourisme, 2008, « La mise en tourisme de l'Algérie à l'Horizon 2025 », Assises du tourisme- La vision 2025, p.4-5
12. Theys J. 2001 « l'approche territoriale du développement durable, conditions d'une prise en compte de sa dimension sociale », dossier 1, Développement durable & territoire.
13. Torres E., 2000, « Adapter localement la problématique du développement durable : rationalité procédurale et démarche-qualité », développement durable et territoire, Dossier 1 : Approches territoriales du développement durable, septembre, 2000, p. 2-3
14. Z.A.M., « Schéma national d'aménagement du territoire », El Watan, 19 septembre 2006

Notes

¹ Previnfo, « développement durable »

² Gro Harlem Brundtland, Premier ministre de Norvège en 1987 et Présidente de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement.

Aménagement du territoire et développement durable en Algérie

Hadjslimane Hind née Kherouaa+ Bentayeb Hidayet Khadidja

³ La première conférence des nations unies à Stockholm en 1972 met en avant pour la première fois la notion d'écodéveloppement

⁴ L'Agenda 21 comporte 115 recommandations pour les Etats, les collectivités locales et les entreprises

⁵ En 1992, le Sommet de la Terre, conférence des Nations Unies sur l'Environnement et le Développement (CNUD) : adoption des recommandations du programme d'action pour le XXI^e siècle : « Agenda 21 »

⁶ Sommet mondial du développement durable, Johannesburg en 2002

⁷ « Le commerce équitable est un partenariat commercial basé sur le dialogue, la transparence et le respect, qui vise plus d'équité dans le commerce international. Il contribue au développement durable en proposant de meilleures conditions commerciales aux producteurs marginalisés, essentiellement dans les pays du Sud, et en sécurisant leurs droits » FINE 2001

⁸ L'économie solidaire est généralement considérée comme appartenant au secteur de l'économie sociale et solidaire, c'est une économie soucieuse du respect de l'autre, de l'environnement, de la solidarité, de la plus-value sociale

⁹ L'Agenda Habitat adopté par les Etats en 1996 à Istanbul lors de la conférence des Nations unies sur les établissements humains, a mis l'accent sur l'urgence de la mise en œuvre par les collectivités locales elles même, et surtout par les villes, de politique de développement urbain durable

¹⁰ Prévu par la loi 01-20 du 12 décembre 2001 relative à l'aménagement et au développement durable du territoire

¹¹ Les villes nouvelles de Sidi Abdallah et de Boughezoul

¹² Centre d'Etudes et de réalisation en Urbanisme

¹³ Entreprise et Développement